



La fimo ou attestation valant fimo pour les retraités

Par **gavroche93**, le **15/05/2008** à **12:13**

Bonjour,
Je suis retraité machiniste de la RATP depuis le 1er février 2006, (après 30 ans de service). Hélas à ce moment là, cette entreprise ne délivrait plus d' attestation valant FIMO depuis le 1er septembre 2005...pas de chance car à quelques mois près je l' aurais obtenue!
J' ai depuis travaillé à temps partiel dans une entreprise de transport (en VL) pour enfants handicapés mais je souhaiterais reconduire un bus ou un car au plus tôt !
La loi ayant changée à plusieurs reprises depuis 2 ans ...ma question est : quel est mon recours et à qui dois je m'adresser afin d' obtenir cette attestation ou cette dispense FIMO.
Merci pour votre réponse.

Par **paysan du loiret**, le **03/06/2008** à **17:20**

salut collègue. je suis dans le même cas que toi. retraite depuis début 2008. je me suis renseigné auprès du "nef", dans plusieurs centres de formations, la réponse est sans appel: pas de fimo par équivalence pour nous. je vais donc la passer, cette fimo marchandise ainsi que la fco voyageurs. les nouveaux MR ou ceux étant en active fin 2008 auront la fimo voyageurs par équivalence. cela n'empêche que vu mon âge (50 ans) j'ai repris un taf en "vl", je roule pas mal. salut.